

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BIBLIOTHEQUES MUSICALES
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MUSIC LIBRARIES
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER MUSIKBIBLIOTHEKEN**

14, rue de Madrid - PARIS 8^e - France

BULLETIN D'INFORMATION

PARIS, OCTOBRE 1952

VOLUME I, N° 1

Le 23 Juillet 1952, notre Association est entrée dans sa deuxième année d'existence. Deux cent trente membres, représentant les principales bibliothèques musicales, fonds musicaux, discothèques et phonothèques musicales de vingt pays, en font actuellement partie. Il est temps de songer à établir entre eux un contact solide. Ce Bulletin s'en chargera. Il paraîtra chaque fois que le Bureau ou le Comité exécutif de l'Association auront quelque chose à communiquer à nos membres et de toute façon au moins deux fois par an. Il sera forcément très imparfait et très pauvre au début. Mais il ne tient qu'à vous pour lui donner par la suite sa forme normale : - celle de porte-parole officiel d'une importante association internationale.

D'abord quelques nouvelles de nos organes directeurs, le Comité exécutif et le Bureau, et quelques mots sur l'activité de nos Commissions de travail spéciales :

COMITE EXECUTIF - Le Comité exécutif de l'Association a tenu ses premières assises à Utrecht (Pays-Bas), le 8 et le 9 Juillet dernier. Le lieu et la date avaient été choisis pour faire coïncider ces assises avec les travaux du Vème Congrès international de musicologie (du 3 au 7 Juillet). Assistaient aux réunions du Comité :

- le Bureau de l'Association : R.S. HILL, Président; A. HYATT KING, W.M. LUTHER, N. PIRROTTA, Vice-Présidents; V. FEDOROV, Secr. Gén.; Mme MASSON, Trésorier; H. ZEHNTNER, Membre, Mme ALVARENGA, Membre, s'était excusée.
- les Délégués nationaux : ALLEMAGNE (Luther), BELGIQUE (Van der Linden), ETATS-UNIS (Hill), FRANCE (Fedorov), GRANDE BRETAGNE (Hyatt King), ITALIE (Pirrotta), SUEDE (C.A. Moberg), SUISSE (Zehntner).
- les Représentants nationaux, invités exceptionnellement : AUSTRALIE (Mme Hanson Dyer), DANEMARK (K. Schmidt-Phiseldeck; S. Lunn), EGYPTE (H. Hickmann), ESPAGNE (Mgr Anglès), PAYS-BAS (A. Smijers, F. Kossman, J.R. Le Cosquino de Bussy).
- les Membres des Commissions de travail spéciales : RISM (H. Halm), BIBLIOTHEQUES de la RADIO (A. Maes, Secr.; M. Van Markesteyn, J. Heise, Membres), CODE INTERNATIONAL de CATALOGAGE (K. Schmidt-Phiseldeck, Président; E. Jammers, Membre).
- les Membres d'honneur : Fr. BLUME, L.M. MICHON, F. TORREFRANCA. V. DENIS, souffrant, s'était excusé.
- les Observateurs : CONSEIL INTERNATIONAL de la MUSIQUE (Ch. Seeger), FEDERATION INTERNATIONALE des ASSOCIATIONS de BIBLIOTHECAIRES et FEDERATION INTERNATIONALE de DOCUMENTATION (T.P. Seyensma), SOCIETE INTERNATIONALE de MUSICOLOGIE (E. Mohr), UNESCO (L.H. Corrêa de Azevedo).

Après les rapports du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier sur l'ensemble de l'activité de l'Association, le Comité exécutif passa à l'examen de quelques questions particulières mises à l'ordre du jour de la réunion :

- le Répertoire international des sources musicales (Rapport du Président de la Commission internationale mixte; rapports des délégués des Comités nationaux).
- les Microfilms de sécurité et d'échange (Rapport du délégué chargé de l'ensemble de la question).
- le Code international de catalogage de la musique (Rapport du Président de la Commission de travail spéciale).
- la Commission de travail spéciale pour les bibliothèques de la Radio (Rapport du Secrétaire de la Commission).
- Création, au sein de l'Association, d'une Commission de travail spéciale pour les Discothèques et les Phonothèques musicales.
- Rapports des délégués et des représentants nationaux sur l'activité de leurs groupes.

Cet examen donna lieu à des discussions. Le présent *Bulletin* résumera brièvement la plupart des rapports entendus et indiquera les résolutions adoptées finalement par le Comité.

Un déjeuner en commun clôturait les travaux de cette première réunion (un peu exceptionnelle quant à sa composition) du Comité exécutif. Une vive reconnaissance doit être exprimée ici, au nom de l'Association, à M. le Professeur A. SMIJERS, Président du Comité d'organisation du Vème Congrès international de musicologie, Professeur à l'Université d'Utrecht et Directeur de l'Institut de musicologie de cette Université, ainsi qu'à nos hôtes hollandais, pour la

gracieuse et bienveillante hospitalité qu'ils ont bien voulu nous accorder lors de notre séjour dans leurs pays et dans leur ville.

BUREAU - Le Bureau de l'Association, dont la première réunion avait eu lieu à Paris le 24 et le 25 Janvier 1952, avait profité de la présence de la plupart de ses membres à Utrecht pour tenir deux séances. L'une, préparatoire (le 3 Juillet), devait mettre au point le programme de la réunion du Comité exécutif; l'autre, venant à la suite des débats de ce Comité (9 Juillet), devait les résumer pour en tirer toutes les conséquences pratiques. Ayant d'autre part accepté la démission de l'un de ses membres, Madame Oneyda ALVARENGA, Directrice de la Discothèque municipale de Sao Paulo (Brésil), qui demandait à résilier ses fonctions pour des raisons administratives et de santé, le Bureau décidait de désigner, pour la remplacer, un autre membre sud-américain de l'AIBM et de demander pour cette désignation l'approbation écrite des membres du Comité exécutif (*Règlement intérieur*, article V, 6).

Enfin, le Président de l'Association avait proposé de soumettre au Comité exécutif dès cette session un projet de majoration des cotisations. La majorité des membres du Bureau ayant repoussé cette suggestion, la question va être soulevée à la prochaine réunion du Comité, en été 1953.

COMMISSION DU CODE INTERNATIONAL DE CATALOGAGE - Le Bureau ayant chargé le professeur N. PIRROTTA de réunir une commission d'experts pour examiner la question de l'établissement d'un code international de catalogage de la musique, cette Commission a eu une première séance à Utrecht, le 7 Juillet. Le docteur SCHMIDT-PHISELDECK fut élu Président de cette Commission qui se compose définitivement de Mmes CUNNINGHAM et FEDOROV et de MM. GRASSBERGER, JAMMERS, LINDBERG et NEIGBOUR. M. PIRROTTA continue à représenter le Bureau au sein de cette Commission. Le travail préliminaire se fera à l'aide d'enquêtes successives :

- une cinquantaine de partitions seront choisies par le Président qui demandera aux membres de la Commission de les cataloguer selon le système adopté par leurs bibliothèques respectives.
- ils seront également invités à présenter par écrit, et sous forme d'une préface, leurs idées sur le futur Code international.
- on les priera également de communiquer à la Commission des modèles de fiches dont la forme leur paraît le mieux adaptée à un code international.

Les résultats de ces enquêtes successives seront examinés et discutés lors d'une séance plénière de la Commission à Paris, en Avril 1953.

COMMISSION DES BIBLIOTHEQUES MUSICALES DE LA RADIO - Formée peu de temps après le Congrès constituant de Paris (Juillet 1951) conformément à un vœu exprimé par ce dernier, la Commission comprend actuellement des représentants de l'ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, des ETATS-UNIS, de la FRANCE, de la GRANDE-BRETAGNE, de l'ITALIE, des PAYS-BAS et de la SUEDE. Elle est présidée par J.H. DAVIES (Londres); son Secrétaire est A. MAES (Bruxelles).

Une première réunion de la Commission a eu lieu à Paris, à la Maison de l'UNESCO, le 26 et le 27 Mai 1952. Douze délégués représentant dix pays et sept observateurs (AIBM et UNESCO) prirent part à cette réunion. Les résolutions suivantes furent adoptées :

- les bibliothèques présentes à la réunion échangeront des listes de leurs nouvelles acquisitions.
- elles échangeront également leurs desiderata en vue d'échange, d'achat et de prêt.
- elles dresseront des inventaires d'oeuvres uniques possédées par chacune d'elles et prêteront et échangeront des copies de ces oeuvres.
- elles recommanderont à leurs Radiodiffusions respectives de conclure une entente internationale entre ces bibliothèques en vue du libre échange de leurs matériels acquis en toute propriété.
- l'Union Européenne des Radiodiffusions sera sollicitée par l'AIBM d'attirer l'attention des Radiodiffusions sur la nécessité de confier la direction des bibliothèques musicales de ces Radiodiffusions à des bibliothécaires qualifiés, assurant l'entière responsabilité du service, comme c'est le cas à Paris ou à Londres.
- un contrat déterminant les prix de location du matériel d'orchestre d'après le minutage des oeuvres ne donnant pas satisfaction à la plupart des bibliothèques, il sera fait appel à l'UER pour que l'ancien système de contrats forfaitaires, plus avantageux et pour les éditeurs et pour les Radios,

soit de nouveau appliqué. Il sera préférable d'autre part de revenir également à l'ancien usage d'achats du matériel d'orchestre pour les œuvres symphoniques modernes.

Dans la nécessité où elle se trouve d'examiner des questions de catalogage propres à la Radio et dans le désir de garder dans cette matière un contact permanent avec notre Commission du code de catalogage, la Commission des bibliothèques de la Radio délèguera F. LINDBERG pour la représenter à notre Commission du code.

Enfin, il est entendu qu'un observateur permanent de la Commission des bibliothèques de la Radio assistera à toutes les délibérations du Comité exécutif et du Bureau de l'Association et qu'une réunion plénière de la Commission sera tenue lors de chaque Assemblée générale de l'AIBM.

COMMISSION DES DISCOTHEQUES ET PHONOTHEQUES MUSICALES - L'initiative dans ce domaine appartient au Groupe national français de l'AIBM qui avait réuni, le 4 Juin dernier, les représentants des principales phonothèques françaises pour leur demander si, à leur point de vue, la constitution d'une telle commission était souhaitable. Leurs réponses ayant été unanimement affirmatives, un appel dans le même sens fut alors adressé aux phonothèques étrangères les plus actives. Elles aussi répondirent affirmativement. Le Comité exécutif et le Bureau ayant finalement approuvé ce projet, le Groupe français a été invité à continuer ses démarches pour aboutir à une réunion internationale des phonothèques musicales.

Parmi les questions examinées par le Comité exécutif la plus importante est certainement celle du Répertoire international des sources musicales :

R.I.S.M. - Il résulte du rapport détaillé du Président de la Commission internationale mixte, le Professeur BLUME (ce rapport paraîtra in extenso dans les revues *Notes*, *Musikforschung*, etc.), ainsi que des rapports des représentants des Comités nationaux (Mme MASSON pour la FRANCE; Mgr ANGLES pour l'ESPAGNE, le VATICAN, le PORTUGAL et le MEXIQUE; MM. HALM, VAN DER LINDEN, LUNN, HICKMANN, HILL, HYATT KING, PIRROTTA, SMIJERS, MOBERG et ZEHNTNER respectivement pour l'ALLEMAGNE, la BELGIQUE, le DANEMARK, l'EGYPTE, les ETATS-UNIS, la GRANDE-BRETAGNE, l'ITALIE, les PAYS-BAS, la SUEDE et la SUISSE) que :

- le PLAN du Répertoire adopté en Janvier 1952 à Paris (cf.: *Notes*, March 1952; *Musikforschung*, Juli 1952; *Revue de musicologie*, Juillet 1952; *Revue belge de musicologie*, n° à paraître), par la Commission mixte AIBM-SIM, reste inchangé.
- la publication du Répertoire débutera par la série des recueils imprimés (XVIème-XVIIIème ss.). Cette série comprendra un premier volume où les recueils en question seront classés chronologiquement, auront des titres abrégés et seront accompagnés des sigles des bibliothèques qui les possèdent. Les volumes suivants donneront les dépouillements nécessaires et auront des classements par noms d'auteurs, par titres et incipits, par éditeurs et par villes d'édition.
- les bibliothèques seront invitées à commencer le travail du Répertoire par l'inventaire des recueils imprimés qu'elles possèdent. Elles enverront leurs fiches au Secrétariat central à Paris sous la forme qui leur paraîtra la plus pratique, à condition évidemment que tous les recueils qu'elles possèdent figurent sur ces fiches.
- les bibliothèques qui voudront envoyer à Paris, en même temps que ce relevé des recueils imprimés qu'elles possèdent, le relevé du reste des ouvrages imprimés ou manuscrits qui leur appartiennent, seront invitées à la faire, à condition que priorité soit donnée aux recueils imprimés.
- les bibliothèques et fonds musicaux de l'Orient et de l'Extrême-Orient seront invités, d'une part à signaler tout de suite à Paris les recueils imprimés de musique occidentale qu'ils possèdent; à préparer d'autre part, et dès maintenant, un plan de travail pour l'inventaire et la future publication dans le Répertoire de la musique, des écrits sur la musique et éventuellement d'autres documents musicaux de leurs pays respectifs.
- les travaux pour le Répertoire vont pouvoir commencer, sous une forme ou sous une autre, dès l'année prochaine. D'abord au Secrétariat central du Ré-

pertoire à la Bibliothèque nationale à Paris. Ensuite, en ALLEMAGNE, où l'organisation du Comité national et de l'équipe nationale est achevée et les crédits accordés (rapport du Dr H. HALM); en FRANCE, où les démarches sont sur le point d'aboutir (rapport de Mme MASSON), en BELGIQUE, où deux chercheurs (un pour la région wallonne, l'autre pour la région flamande) prospecteront les musées, bibliothèques, archives, collections privées belges, à la fois pour mettre sur pied un Répertoire des centres musicaux de Belgique et pour collaborer, en ce qui concerne les fonds musicaux belges, au RISM (rapport du Dr A. VAN DER LINDEN); en ESPAGNE, où l'Institut de musicologie de Barcelone dirigera les travaux (rapport de Mgr ANGLES); en ITALIE, où le Comité national italien pour le RISM est formé, où le Ministère de l'Instruction publique soutiendra ce Comité et où le travail sera centralisé à la Biblioteca S. Cecilia et à la Bibliothèque Vaticane (rapport du Professeur N. PIRROTTA); en GRANDE-BRETAGNE, où les travaux seront basés en grande partie sur le Union Catalogue déjà presque achevé (rapport de A. HYATT KING); aux ETATS-UNIS, qui suivront en cela l'exemple de la Grande-Bretagne (rapport de R.S. HILL); en SUEDE, où le travail a déjà été achevé en ce qui concerne les recueils imprimés (rapport du Professeur C. A. MOBERG). Le DANEMARK, les PAYS-BAS, la SUISSE, et, parmi les pays non-occidentaux, l'EGYPTE, sont en train d'examiner la meilleure façon d'aborder cet important travail de prospection, d'inventaire, d'établissement de catalogues collectifs et, finalement, de collaboration au Répertoire.

Les autres questions examinées concernent :

ECHANGES INTERNATIONAUX DE MUSIQUE - Examiné une nouvelle fois par le Bureau, ainsi que par le Comité exécutif, le problème a été jugé internationalement trop complexe pour qu'une tentative de le résoudre pratiquement puisse être faite immédiatement. On se bornera pour le moment à inviter toutes les bibliothèques musicales nationales ou centrales à adresser au Secrétariat général à Paris, pour le 1er Mars et le 1er Octobre de chaque année, une liste semestrielle sélectionnée des principales publications musicales de leurs pays qu'elles jugent indispensables pour une bibliothèque musicale étrangère. Toutes ces listes réunies seront reproduites par le Secrétariat dans un supplément spécial du présent *Bulletin* et communiquées ainsi à toutes les bibliothèques et à tous les fonds musicaux, membres de l'AIBM.

Un classement méthodique sera adopté pour ces listes. Les bibliothèques nationales ou centrales qui le désirent pourront en outre marquer d'un astérisque les partitions qui peuvent faire l'objet d'échanges entre bibliothèques sur la base de l'équivalence monétaire ou toute autre base équitable. Un appel aux gouvernements sera également adressé par l'AIBM. Cet appel leur demandera de faciliter par tous les moyens à leur disposition le libre échange entre les bibliothèques des différents pays des partitions nouvelles mises à leur disposition à cet effet, ainsi que de leurs doubles.

MUSIC INDEX INTERNATIONAL - Le problème d'un répertoire international donnant mensuellement et annuellement le dépouillement de tous les périodiques musicaux reste encore à l'étude. Le Président de l'AIBM continuera les pourparlers déjà engagés par lui avec les dirigeants du *Music Index* américain. Si ces pourparlers n'aboutissaient pas dans le sens souhaité par le Bureau et le Comité exécutif, l'AIBM envisagerait, seule ou en collaboration avec d'autres organismes internationaux, la création d'un service international de dépouillement des périodiques musicaux. Le problème est suffisamment important pour que toutes les possibilités soient étudiées.

MICROFILMS DE SECURITE ET D'ECHANGE - L'étude du problème est entre les mains du Dr LUTHER qui, par des voyages et les contacts multiples, cherche la façon la plus rationnelle et la plus internationale de la résoudre. Ayant entendu et approuvé son exposé, le Comité a demandé au Dr LUTHER de poursuivre ses efforts et lui a promis toute assistance en son pouvoir. Le prochain *Bulletin* donnera, s'il y a lieu, les premiers résultats concrets de ces démarches.

Les publications de l'AIBM que le Bureau et le Comité prévoient pour le plus proche avenir sont les suivantes :

ACTES DU III^{ème} CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES MUSICALES - Ces *Actes* contiendront tous les discours et tous les rapports officiels lus au cours de ce Congrès, ainsi que le catalogue raisonné et illustré de l'exposition des **TRESORS DU DEPARTEMENT de la MUSIQUE**, exposition qui avait eu lieu à l'occasion de ce Congrès. Les *Actes* paraîtront encore avant la fin de cette année (Kassel, Barenreiter-Verlag) et formeront le tome III de la série des Congrès des bibliothèques musicales inaugurée l'année dernière par la publication des travaux du Congrès de Lunebourg.

Ces *Actes* seront offerts gratuitement à tous nos membres, à condition qu'ils en expriment le désir et qu'ils acceptent de payer eux-mêmes les frais de port en nous adressant un coupon international postal.

DOCUMENTA MUSICOLOGICA - Série de fac-similé de musique ancienne et d'ouvrages de théoriciens de la musique ancienne, cette série, déjà annoncée par le Bärenreiter-Verlag, prendra désormais un caractère plus international et paraîtra sous la responsabilité de notre Association et sous le contrôle d'un comité de rédaction comprenant le Professeur H. ALBRECHT, Président, Mme BRIDGMAN, les Professeurs M. BUKOFZER et PIRROTTA et l'Adjoint Karl VOTTERLE, Membres.

BULLETTIN D'INFORMATION DE L'AIBM - Comme l'annonce l'avant-propos, ce *Bulletin* servira, au début, pour toutes les communications du Bureau et du Comité exécutif aux membres de notre Association. Il les tiendra ainsi au courant de nos efforts. Il pourra devenir par la suite une tribune libre, ouverte à tous nos membres, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des bibliothèques et des phonothèques musicales.

C'est par l'examen des rapports de l'AIBM avec d'autres organismes internationaux et un bref aperçu sur l'activité naissante des Groupes nationaux de l'AIBM que nous terminerons la partie officielle de ce premier compte-rendu sommaire que le Comité exécutif et le Bureau de l'Association ont voulu présenter à nos membres :

RAPPORTS DE L'AIBM avec d'autres ORGANISMES INTERNATIONAUX - Dès ses débuts, encore incertains à Florence (1949), le groupement a été soutenu et encouragé par les services compétents de l'UNESCO. Cette aide matérielle et morale ne lui a jamais fait défaut depuis. Nous devons une reconnaissance toute particulière à MM. CORREA de AZEVEDO et R. LAUFER, de la Division des Arts et Lettres, ainsi qu'au Dr CARTER et à Madame D. RAVAGE, respectivement chef de la Division des Bibliothèques et chef de la Section de bibliographie et de documentation de l'UNESCO. Leurs efforts conjugués ont permis à l'Association de prendre corps et d'être un organisme international actif.

Le Conseil international de la musique, qui lui aussi a suivi avec intérêt notre naissance et nos travaux, vient de nous admettre parmi les organismes internationaux qui le composent (Juin 1952).

Grâce à l'insistance du Dr CARTER, l'AIBM est invitée par le Directeur général de l'UNESCO à participer, avec la F.I.A.B., la F.I.D., le Conseil international des archives et l'Organisation internationale de normalisation à une importante conférence qui se tiendra à Copenhague le 29 et le 30 Septembre prochain.

La représentation mutuelle au sein de différentes commissions de travail spéciales et la présence officielle des délégués de ces organismes à leurs réunions plénières permettront à la F.I.A.B., à la F.I.D. et à l'AIBM de resserrer les liens de collaboration qui existent déjà entre elles. Ainsi la F.I.A.B. a invité l'AIBM à participer aux travaux de la XVIII^{ème} session du Comité international des bibliothèques (Copenhague, Septembre 1952) et s'était fait représenter par un observateur officiel à la première réunion de notre Comité exécutif (Utrecht, Juillet 1952).

Enfin, l'AIBM sera officiellement représentée au sein de la Commission des musées musicaux du Conseil international des musées (ICOM).

GROUPES NATIONAUX DE L'AIBM. Jusqu'ici, huit pays ont atteint le nombre de membres effectifs qu'exigent nos Statuts (article V.2) pour la formation d'un Groupe national de l'AIBM et la désignation d'un délégué officiel de ce Groupe national au sein de notre Comité exécutif :

- Le Groupe national ALLEMAND, présidé par le Dr HALM, s'est réuni pour la première fois le 3 Juin 1952, à Mayence. Les questions du *Répertoire international des sources musicales* (le Comité national et l'équipe nationale allemands), du nouveau code, national et international, de catalogage de la musique et des microfilms de sécurité et d'échange furent examinées.
- Le Groupe national BELGE, présidé par le Dr A. VAN DER LINDEN, s'est réuni pour la première fois le 21 Juin 1952, à Bruxelles. Les tâches que ce groupe s'impose sont les suivantes : collaboration de la Belgique au RISM; constitution d'un Répertoire des centres musicaux de la Belgique; défense des intérêts professionnels et scientifiques des bibliothécaires musicaux belges; institution, en Belgique, du dépôt légal de la musique et du disque; création d'un centre national d'échange de microfilms, centre que la Belgique aimerait voir se constituer dans tous les pays membres de l'AIBM.
- Le Groupe national des ETATS-UNIS, numériquement de loin le plus considérable et que représente actuellement notre Président R.S. HILL, devra certainement se constituer au sein de la M.L.A. et peut être même se fondre avec elle. Jusqu'ici, la M.L.A. était l'unique groupement professionnel et scientifique des bibliothécaires musicaux dans le monde, avec un nombre de membres impressionnant, une activité très soutenue, un organe officiel remarquable (*Notes*). L'AIBM aura tout intérêt et tout profit à travailler en contact le plus étroit avec cette association professionnelle nationale.
- Le Groupe national FRANCAIS (Président : L.M. MICHON; Secrétaire : FR. LESURE) s'est réuni pour la première fois le 17 Mars dernier sous la présidence de M. J. CAIN, Administrateur général de la Bibliothèque nationale, Directeur des bibliothèques de France. Le Groupe a examiné les questions suivantes : la participation de la France au RISM; l'organisation, le développement des bibliothèques des Conservatoires de province, leurs rapports avec d'autres bibliothèques provinciales, le prêt entre ces bibliothèques et la création d'une centrale de prêts pour elles; échanges internationaux de musique et de disque vus du point de vue français; création, au sein de l'AIBM, d'une Commission de travail spéciale pour les discothèques et les phonothèques musicales; création d'un Comité national pour la publication d'une grande collection nationale de musique française, de bibliographies nationales musicales et de catalogues collectifs de certains fonds français les plus importants.
- Le Groupe national de GRANDE-BRETAGNE n'a pas encore tenu de réunion. Il prévoit sa future activité dans le cadre de la British Library Association.
- Le Groupe national ITALIEN, qui comprend jusqu'ici surtout des bibliothèques de Conservatoires, va intensifier sa propagande pour arriver à représenter toutes les bibliothèques et tous les fonds musicaux italiens. Comme en Grande Bretagne, la future activité de ce groupe pourrait être liée à celle de l'Associazione italiana per la biblioteche.
- Le principal objectif du Groupe national SUEDOIS, présidé par G. MORIN, sera la participation de la Suède au RISM et l'inventaire des fonds musicaux suédois restés jusqu'ici ignorés ou non catalogués.
- Le Groupe national SUISSE se compose de bibliothèques musicales de genres très différents : bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, bibliothèques de Conservatoires de musique, bibliothèques musicales privées. Pour rendre le travail de ce groupe plus homogène, il faudrait des tâches pouvant intéresser toutes ces catégories de bibliothèques. Les travaux préparatoires pour le RISM pourraient être une de ces tâches. Le groupe lui-même se réunira dans le cadre de l'Association suisse de bibliothécaires.

Sous forme de supplément à notre *Bulletin d'information* officiel, voici quelques Nouvelles brèves et une rubrique qui recueillera régulièrement toutes les questions que nos bibliothèques ou nos bibliothécaires, membres de l'AIBM, voudront poser les uns aux autres dans un but d'information scientifique. Les réponses pourraient, soit être insérées dans ce *Bulletin* même, soit être adressées directement aux questionneurs :

NOUVELLES BREVES - Une nouvelle réunion du Bureau de l'Association est prévue pour le mois d'Avril, à Paris. Cette réunion coïncidera avec les réunions de la Commission du code, de la Commission internationale mixte pour le RISM et, très vraisemblablement, avec la première réunion internationale des discothèques et phonothèques musicales.

La réunion des délégués de l'AIBM, de la FIAB, de la FID, du Conseil international des archives et de l'ISO convoquée à Copenhague par l'UNESCO (voir p. 6) vient d'aboutir à la formation auprès de l'UNESCO d'un *Comité consultatif commun des organisations internationales non gouvernementales dans le domaine de la bibliothéconomie, de la documentation et de l'archivistique*. Les cinq organisations sus-nommées feront partie de ce Comité. Une des premières tâches de ce nouveau Comité sera la convocation, en 1954 (ou 1955), d'un congrès international général des bibliothèques, de la documentation et des archives. Ce congrès comprendra une série de congrès indépendants siégeant simultanément, ainsi qu'un congrès général commun. L'AIBM participera très vraisemblablement à ce congrès.

CORRESPONDANCE - (d'une bibliothèque à l'autre) -

BRUXELLES (Bibliothèque du Conservatoire royal de musique, 30 rue de la Régence) - "En 1913 et 1914, la maison G. Boerner, à Leipzig, a mis en vente publique deux importantes séries de livres provenant de la bibliothèque du professeur Wagener (Marpurg, puis Giessen). Les conservateurs des bibliothèques ayant acheté des livres et des partitions (portant généralement sur la dernière page le cachet *Geh. Rath Wagener, Marburg*) à ces ventes, ne consentiraient-ils pas à en adresser la liste au Dr A. VAN DER LINDEN, bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, qui s'occupe actuellement de constituer un catalogue de l'ancien Fonds Wagener et qui voudrait mentionner la situation actuelle des volumes de cette collection ?"

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACTES DU III ^e CONGRÈS	6
BULLETIN D'INFORMATION	6
BUREAU	3
COMITÉ EXÉCUTIF	2
COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES DE LA RADIO	3
COMMISSION DES DISCOTHÈQUES ET DES PHONOTHÈQUES	4
COMMISSION DU CODE INTERNATIONAL DE CATALOGAGE	3
CORRESPONDANCE	8
DOCUMENTA MUSICOLOGICA	6
ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE MUSIQUE	5
GROUPES NATIONAUX DE L'AIBM	7
MICROFILMS DE SÉCURITÉ ET D'ÉCHANGE	5
MUSIC INDEX INTERNATIONAL	5
NOUVELLES BRÈVES	8
RAPPORTS DE L'AIBM AVEC D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX	6
RÉPERTOIRE INTERNATIONAL DES SOURCES MUSICALES	4